



Stratégie

RÉGIONALE POUR LA

BIODIVERSITÉ

NOUVELLE-AQUITAINE

LE DIAGNOSTIC EN BREF



Agissons aujourd'hui, réinventons demain



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Vallée
de la Dordogne
à la Roque-Gageac



© CCBY Martin Thomas

Corniche
basque



© Camille Bricout

Bocage
poitevin



© Arnaud Vaudelet



Introduction

L'Homme, *Homo sapiens*, fait partie du vivant, il est dépendant de la nature. En Nouvelle-Aquitaine, notre économie et notre culture sont étroitement dépendantes de la bonne santé des écosystèmes, comme le démontre en 2020 le rapport du comité scientifique régional **Ecobiose** sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Les écosystèmes du territoire néo-aquitain sont riches et variés : milieux littoraux, humides, ouverts, montagnards, forestiers... Ils abritent des habitats naturels ainsi qu'une faune et une flore remarquables, parfois rares et menacés. **Il est de notre responsabilité de les préserver.**

Pourtant les activités humaines sont à l'origine de la 6^{ème} extinction de masse des espèces. Le dernier rapport d'évaluation de la plateforme inter-gouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, **l'IPBES**, annonce en avril 2019 qu'environ **un million d'espèces animales et végétales est aujourd'hui menacé d'extinction.** **Les causes sont d'origine anthropique** : artificialisation et fragmentation des espaces naturels, surexploitation des ressources naturelles, pollutions, espèces exotiques envahissantes et changement climatique.

Notre territoire régional n'échappe pas à ces pressions, et il est particulièrement impacté par le **changement climatique.** Le rapport du comité scientifique régional **AcclimaTerra** de 2018 le démontre : les températures ont augmenté de 1,4°C au cours du XX^e siècle en Nouvelle-Aquitaine, avec des phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents.

Face à ces enjeux, **nous devons agir puissamment et en urgence** afin de stopper la perte de biodiversité, pour le bien de tous et pour les générations à venir. Cette prise de conscience récente, reflet d'une mobilisation citoyenne sans précédent, s'est accélérée avec la **crise sanitaire de la Covid 19.** La pandémie a en effet montré de manière dramatique les liens entre l'état des écosystèmes et la santé humaine. **Une transformation de notre société est aujourd'hui incontournable.**

La Convention sur la Diversité Biologique, la **Stratégie européenne pour la Biodiversité 2030 et la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2021-2030** en cours d'élaboration, nous donnent un cadre pour définir, en Nouvelle-Aquitaine, notre propre **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).**

Son objectif est simple : bâtir une stratégie d'action commune pour la reconquête de la biodiversité, basée sur la mobilisation de tous, la solidarité écologique, des modèles de développement préservant les écosystèmes, et des politiques publiques cohérentes et efficaces.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine est co-pilotée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État, à travers la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'Office Français de la Biodiversité, en lien également avec les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine assure la coordination technique, l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement appuie la mise en œuvre de la concertation, et le Comité Français de l'Union Internationale de Conservation de la Nature apporte son appui méthodologique. Les acteurs du territoire y sont étroitement associés : collectivités, organismes environnementaux, acteurs socio-économiques, scientifiques...

Résultat d'un important travail collectif, le diagnostic et les enjeux partagés du territoire permettent de construire collectivement les objectifs stratégiques et le cadre d'action de la SRB. Ce document vous en présente les éléments-clés : l'état de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, les pressions exercées par les activités humaines, et les politiques et acteurs en place.



© CCBYNCND Ceronne

LA BIODIVERSITÉ

C'est la vie !



C'EST LA DIVERSITÉ DU VIVANT, D'UNE VALEUR INESTIMABLE...

- **LA DIVERSITÉ DES MILIEUX NATURELS :**

à l'échelle de la région ce sont les prairies, les forêts, les zones humides, les cours d'eau, les milieux marins et littoraux... Ces milieux sont composés d'une pluralité d'habitats naturels caractérisés par des conditions physiques et biologiques du milieu et par les espèces floristiques et faunistiques qui y cohabitent, par exemple les différents types de tourbières. L'habitat naturel constitue l'unité élémentaire de vie des communautés d'espèces végétales, animales et fongiques.

- **LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES, SAUVAGES ET DOMESTIQUES :**

ce sont les animaux (dont l'espèce humaine), les végétaux, les champignons mais aussi les bactéries, les virus, qui vivent dans ces milieux.

- **LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE :**

la diversité des individus au sein de chaque espèce.

Le tout est interdépendant, formant ce que l'on appelle un écosystème. Ces interrelations sont essentielles. Elles permettent la pollinisation, la décomposition de la matière organique, la fixation de l'azote atmosphérique, la résistance de la végétation aux perturbations naturelles ou anthropiques...

C'est cette diversité de milieux, d'habitats naturels et d'espèces, ainsi que leur interaction et leur conservation en bon état, qui sont garants du bon fonctionnement des écosystèmes.

La biodiversité présente donc une valeur inestimable en tant que telle, car elle a avant tout une **valeur intrinsèque**. Les espèces ont une valeur pour elles-mêmes, pour lesquelles l'homme lui reconnaît une forme de droit moral à exister. La biodiversité confère aussi à notre région une grande **valeur patrimoniale**, une identité qui lui est propre et un héritage pour les générations futures.

Enfin, **la biodiversité offre différents biens et services écosystémiques, que les hommes peuvent tirer des écosystèmes directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être (nourriture, qualité de l'eau, paysages,...).**

La biodiversité est aussi une composante déterminante de la **santé humaine**. Le bon fonctionnement des écosystèmes est la condition d'un environnement sain (qualité de l'air, de l'eau potable, des aliments...) et d'un bien-être physique et psychologique. Nous accordons de plus en plus d'importance aux aménités environnementales (paysages, tranquillité...), aux services spirituels et culturels (de récréation, de loisirs, d'éducation...) et aux relations sociales (jardins partagés, parcs urbains) qu'offre la biodiversité.

Jardin partagé

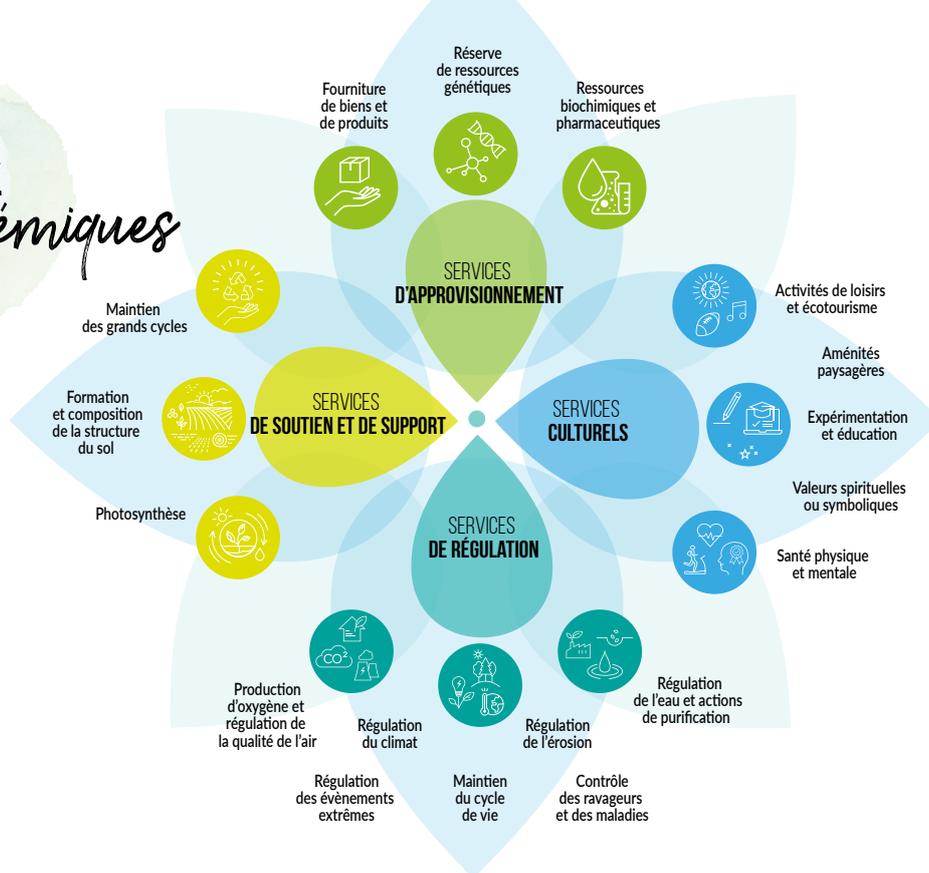


© Thierry Degen
DREAL Nouvelle-Aquitaine

Ces valeurs
sont autant de raisons
POUR PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR
la biodiversité.

LES SERVICES

écosystémiques



...ET SUPPORT DE FILIÈRES ÉCONOMIQUES EMBLÉMATIQUES

La biodiversité et les services écosystémiques sont les supports du développement socio-économique local. Ils contribuent à l'attractivité du territoire et aux dynamiques économiques.

Une grande partie de l'économie régionale dépend tout particulièrement des ressources naturelles. L'exploitation des milieux permet en effet la fourniture de ressources alimentaires et de matières premières. Agriculture, élevage, viticulture, sylviculture, conchyliculture... caractérisent un patrimoine régional : pruneaux d'Agen, noix du Périgord, melons charentais, canards fermiers des Landes, poule de marans, vins de Bordeaux et Cognac, Pin maritime des Landes de Gascogne, Fines de Claires de Marennes Oléron...

Très attractive, la Nouvelle-Aquitaine est la région française qui gagne le plus d'habitants ces dernières années. Elle offre un cadre propice aux activités économiques et de loisirs, telles la randonnée, le canoë, la baignade, la pêche de loisir, les observations naturalistes, ...



© Marin 33

Bassin d'Arcachon
Ostréiculture

LA BIODIVERSITÉ : SOURCE D'OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 ^{re} RÉGION agricole de France	4,2 millions d'hectares de Surface Agricole Utilisée (15 % de la SAU nationale)
	11,7 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018 (1 ^{er} rang français avec 15 % du chiffre national)
1 ^{re} RÉGION en effectif de vaches de race à viande	870 000 têtes en 2018 (22 % du troupeau national)
1 ^{re} RÉGION forestière française pour la production de bois et de biomasse	10,2 millions de m ³ en 2017 (soit près de 27 % de la récolte nationale)
1 ^{re} CENTRE français de production et d'expédition d'huîtres	40% de la production nationale d'huîtres et 25 % de la production nationale de moules
1 ^{re} RÉGION TOURISTIQUE de la façade atlantique	80 millions de nuitées par an
3 ^e RÉGION TOURISTIQUE FRANÇAISE	18 millions de nuitées de dépenses touristiques (1 ^{re} destination pour les clientèles françaises)
1 ^{re} RÉGION européenne de la glisse	100 000 surfeurs l'été

(Chambre Régionale d'Agriculture, INTERBEV, DRAAF, Région Nouvelle-Aquitaine)



© Amandine Ribreau

Entre mer et montagne

DES MILIEUX RICHES ET VARIÉS

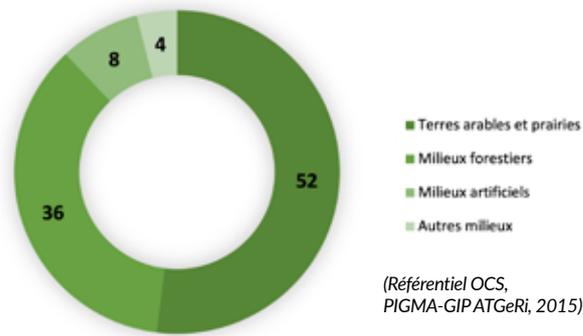
DES MILIEUX EN CONSTANTE ÉVOLUTION



- Forêts et boisements
 - Terres arables
 - Prairies
 - Systèmes bocagers*
 - Pelouses
 - Landes et broussailles
 - Milieux d'altitude
 - Milieux artificiels
 - Milieux d'eaux courantes
 - Milieux d'eaux dormantes et zones humides
 - Milieux marins
- Milieux littoraux
- Sableux
 - Rocheux
 - Marais maritimes, polders
 - Portuaires

La diversité des reliefs et formations rocheuses du territoire (massifs armoricain, central, pyrénéen, et bassins sédimentaires) explique la richesse du patrimoine géologique régional : **479** sites sont identifiés dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique dont **74** d'intérêt fort et **137** particulièrement menacés. La géologie, la pédologie, l'hydrologie, le climat, déterminent les milieux et les habitats naturels sur un territoire. À ces facteurs naturels s'ajoute le rôle prépondérant de l'homme, qui les façonne et les organise et qui influence leur répartition ainsi que celle des espèces. Ainsi, **en Nouvelle-Aquitaine, les milieux qui dessinent les paysages sont extrêmement variés** : milieux forestiers, milieux ouverts à vocation agricole ou non, associés à une trame bocagère plus ou moins préservée, milieux aquatiques et humides, milieux littoraux et marins, milieux d'altitude, milieux urbanisés...

Répartition des milieux en % du territoire de Nouvelle-Aquitaine



(Référentiel OCS, PIGMA-GIPATGeRi, 2015)

Ces milieux s'imbriquent, tels par exemple les milieux forestiers et les milieux humides, voire forment des milieux mixtes (forêts tourbeuses, forêts alluviales...). **Ils sont interconnectés et participent en cela aux continuités écologiques à toutes les échelles spatiales.** La présence au cours du temps de mosaïques très diversifiées, dans les parcelles (arbres creux isolés, mares...), dans les paysages (haies, couverts herbacés...), dans les territoires (sous-trames boisées, aquatiques), est primordiale en termes de diversité écologique.

* Sont considérées comme systèmes bocagers les zones avec plus de 5 ha de haies/km².
 Réalisation : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, 2021.
 Sources : GIP ATGeRi, GIP Littoral Aquitain, IGN, CGIAR-CSI.





Ils sont en constante évolution, sous l'effet de dynamiques anthropiques (gestion/abandon des pratiques éco-pastorales, urbanisation...) ou écologiques (modifications topographiques, recul du trait de côte, changements climatiques...). Au cours du temps, ces évolutions génèrent des modifications dans l'espace, comme les superficies de zones humides ou de prairies naturelles qui ont fortement régressé.

Les espaces peu soumis à l'influence de l'homme offrent divers degrés de naturalité, et sont aujourd'hui très restreints. On les retrouve dans les parties sommitales du massif pyrénéen, certaines forêts anciennes, diverses cavités souterraines comme les gouffres ou encore des vallées escarpées creusées dans le granite (Dordogne, Gartempe, Creuse, Vienne, Corrèze...). Les tourbières, certains marais, prés-salés, les lagunes côtières, les estuaires et les dunes littorales sont aussi des espaces à forte naturalité.

DES HABITATS NATURELS À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE...

De nombreux habitats naturels à très haute valeur patrimoniale sont présents en Nouvelle-Aquitaine : dunes grises, tourbières et bas-marais, prairies humides des petites vallées alluviales, grottes marines, rivières alpines... Parmi les plus remarquables figurent les habitats naturels d'intérêt communautaire, c'est-à-dire parmi les plus rares ou menacés d'Europe, présentant une responsabilité régionale forte en termes de conservation en raison de leur rareté européenne et/ou de leur intérêt écologique.

Chaque type d'habitat naturel est composé d'une flore et d'une faune spécifiques liées aux conditions physiques et biologiques qui caractérisent le milieu et qui lui confèrent une valeur écologique fonctionnelle.

89

types d'habitats naturels d'intérêt communautaire recensés en Nouvelle-Aquitaine :

67 % des habitats naturels d'intérêt communautaire connus en France

38 % de ceux connus dans l'Union Européenne

(CBNSA 2020)



© CEN Nouvelle-Aquitaine

Tourbière du Longeyroux (Meymac, 19)

...PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

L'état de conservation de ces habitats naturels est évalué selon divers critères (aire de répartition, superficie, structure et fonctionnement écologiques, évolution, ...). Cette évaluation est effectuée au niveau des grandes régions biogéographiques (atlantique, atlantique marine, continentale et alpine en Nouvelle-Aquitaine). Les résultats sont globalement mauvais.

Part d'habitats naturels en mauvais état de conservation selon les différentes régions biogéographiques

- En région atlantique : 86 %
- En région continentale : 79 %
(dont territoire limousin)
- En région alpine : 58 %
(haute montagne pyrénéenne)
- En région marine : 72 %

(UMS PatriNat 2019)



© Marie-Noëlle de Casamajor

Récif infralittoral

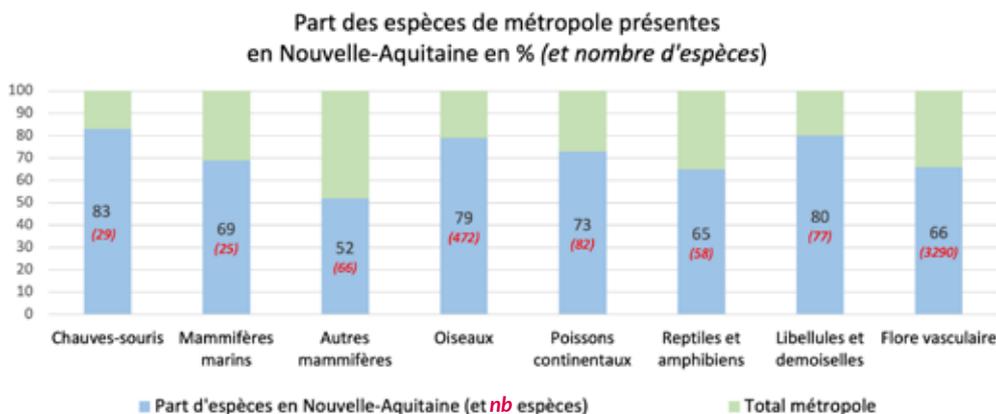
Une forte responsabilité SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES

UNE GRANDE DIVERSITÉ D'ESPÈCES, REFLET DE LA MULTITUDE DES MILIEUX NÉO-AQUITAINS

La très grande diversité des milieux et habitats naturels régionaux génère une très forte richesse spécifique animale, végétale et fongique. 4 300 espèces de plantes à graines ou à fleurs et de fougères (flore vasculaire) dont 77 % sont indigènes, ont été observées en Nouvelle-Aquitaine. 11 449 espèces animales y ont été également recensées, dont au moins 177 sont des espèces introduites.

La diversité des espèces régionales est très importante comparativement à celle existante au niveau national métropolitain.

Les cours d'eau régionaux accueillent également 7 grands poissons migrateurs, dont l'Esturgeon européen, l'Anguille d'Europe, les aloses ou encore les lamproies.



(Observatoires FAUNA et OBVNA)



© Alexandre Roux

19%
des espèces de mammifères marins du monde sont observés dans le Golfe de Gascogne

Dauphin commun

La Linaire à feuilles de thym est endémique des dunes sableuses du golfe de Gascogne.

DES ESPÈCES MAJEURES À PRÉSERVER À L'ÉCHELLE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE...

...COMME LES ESPÈCES À RÉPARTITION RESTREINTE

La Nouvelle-Aquitaine héberge un certain nombre d'espèces endémiques, c'est-à-dire limitées strictement sur certaines portions du territoire comme par exemple le Grémil de Gaston et le Desman dans les Pyrénées, la Linaire à feuilles de thym sur le littoral sud-Atlantique ou le Carabe de Thébault dans le Limousin (dans une moindre mesure).

La responsabilité de leur conservation revient donc fortement à l'échelle régionale.



© Néhémie Meslage, CBNSA

...COMME LES ESPÈCES SAUVAGES ET DOMESTIQUES MENACÉES D'EXTINCTION

316 ESPÈCES

ou sous-espèces animales continentales sont menacées en Nouvelle-Aquitaine.

52 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées en Nouvelle-Aquitaine, 37 % des espèces de reptiles, 35 % des espèces de libellules et demoiselles, 28 % des espèces de papillons de jour, 23 % de la flore vasculaire (hors mousses et algues), 8 % de la fonge pour l'ex-Poitou-Charentes uniquement (Observatoire FAUNA et OBVNA).

Certaines espèces comme le Vison d'Europe, l'Ours brun, le Gypaète barbu (grand rapace), l'Outarde canepetière (oiseau de plaine), le Grand tétaras (coq de bruyère), le Puffin des Baléares (oiseau de mer), le Lézard ocellé, le crapaud Sonneur à ventre jaune ou les plantes messicoles figurent parmi les espèces cibles des 35 Plans Nationaux d'Action (PNA) concernant la Nouvelle-Aquitaine. Ces PNA sont des outils qui visent à assurer la conservation des espèces de faune et de flore sauvages menacées ou patrimoniales – présents en région.

Hygrocybe cantharellus, espèce en danger d'extinction dans le territoire picto-charentais



© Yann Sellier

La Nouvelle-Aquitaine est aussi le territoire le plus riche de France en races domestiques avec 60 races issues de 14 espèces, dont 27 sont menacées d'abandon. Il y persiste également une grande diversité de variétés végétales locales avec 2000 variétés pour 17 espèces fruitières, insuffisamment valorisées dans les filières agroalimentaires.

...COMME LES ESPÈCES AU RÔLE SOUS-ESTIMÉ ET ESSENTIEL

80 % des plantes sauvages dépendent des pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons, syrphes...) à l'échelle européenne. Près de 9 800 espèces participent à la pollinisation en France. Le recyclage de la matière organique est assuré par les décomposeurs, qui se succèdent de manière complémentaire. Par exemple, les champignons saprophytes représenteraient jusqu'à 80% des êtres vivants des sols forestiers, y décomposant 90% de la matière organique. Au sein des écosystèmes, les prédateurs jouent un rôle de régulation des proies et de limitation de la propagation des maladies.

La Vipère de Séoane, l'une des 16 espèces animales à enjeu majeur de conservation en Nouvelle-Aquitaine



© Benny Trapp

Une biodiversité SOUS PRESSION

Depuis plusieurs décennies, la biodiversité subit des pressions importantes du fait même des activités socio-économiques qui s'y exercent. Malgré les politiques publiques et les nombreuses actions mises en place, le déclin de la biodiversité s'accélère. **5 principaux facteurs sont à l'origine du déclin de la biodiversité.**

LES CHANGEMENTS D'USAGE DES TERRES ET DE LA MER ET LA TRANSFORMATION DES HABITATS NATURELS

L'artificialisation des sols continue de progresser. L'étalement urbain et le développement des infrastructures de transport, génèrent une imperméabilisation des terres et une fragmentation des écosystèmes, qui se traduisent directement par la destruction ou la fragilisation des milieux et des habitats naturels.

LA NOUVELLE-AQUITAINE :

- **1^{re} région** en termes de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- **1^{re} région** en constructions de maisons individuelles.

(Stratégie foncière Nouvelle-Aquitaine 2018)

L'artificialisation impacte également les milieux aquatiques lors d'opérations de chenalisation qui modifient la morphologie et l'hydrologie des cours d'eau.

Les mutations passées des systèmes de production agricoles, notamment depuis la seconde moitié du XX^e siècle, sont également une cause du déclin de nombreux habitats naturels et espèces. L'intensification

des pratiques et la spécialisation des cultures, **ainsi que les remembrements** ont engendré l'agrandissement et la simplification du parcellaire, comme la disparition des bocages. A cela se sont ajoutés le développement des grandes cultures céréalières, le retournement et la mise en culture des prairies.

Aujourd'hui, **les surfaces de prairies naturelles**, très riches en espèces, **sont toujours menacées**, ainsi que de nombreux éléments associés, tels que les haies, talus, fossés et mares.

Les surfaces en prairies permanentes ont diminué de plus de **9 %** entre 2000 et 2019. (Agreste)

L'assèchement et la transformation de zones humides restent d'actualité. Certaines espèces typiques ont ainsi disparu et les services écosystémiques fournis par ces milieux se sont dégradés.

L'implantation d'infrastructures énergétiques entraîne également des conflits d'usage des sols et la perte ou la fragmentation d'habitats. Par exemple, les parcs éoliens et photovoltaïques sont susceptibles de générer des effets préjudiciables à la biodiversité.

LA POLLUTION DES MILIEUX

Ponctuelles ou diffuses, dans l'eau, le sol ou l'air, les pollutions sont d'origine diverse (agricole, industrielle, domestique). **La pollution des sols et des eaux par les nitrates et les pesticides reste préoccupante.**

Le milieu marin n'est pas épargné, notamment par les contaminations de micropolluants et microplastiques.

57%
des masses d'eau de surface
ne sont pas en bon état
écologique. (Agences
de l'eau 2017/ARB NA)

LA SUREXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

Pour satisfaire les usages tels que l'alimentation en eau potable, l'irrigation, la production d'énergie, les besoins pour l'industrie, **les prélèvements de la ressource en eau entraînent la réduction du débit de certaines rivières, voire des assecs**, qui perturbent le bon fonctionnement des milieux aquatiques. La situation est particulièrement préoccupante en été, période où le niveau d'eau est déjà naturellement à son niveau le plus bas.

1,5 milliards de m³ d'eau douce sont prélevés par an, et **75 %** du territoire connaît une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. (BNPE / ARB NA)

Les prélèvements des ressources halieutiques sont également à surveiller afin que les stocks de poissons soient exploités durablement. De nombreuses espèces sont surpêchées, d'autres ont un état de conservation méconnu.

Plus d'**1/3** des débarquements du Golfe de Gascogne proviennent de stocks surpêchés. (Ifremer 2019)

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Certaines espèces exotiques introduites sur le territoire peuvent devenir envahissantes et entrer en compétition avec les espèces indigènes, voire entraîner leur disparition. Qu'elles soient terrestres, aquatiques ou marines, ces espèces exotiques envahissantes sont nombreuses en Nouvelle-Aquitaine. Les plus connues sont le Ragondin, l'Écrevisse de Louisiane, la Tortue de Floride, les jussies, la Renouée du Japon, la Grenouille taureau, le Xénope lisse, le Frelon asiatique...

Depuis **1979**, un département compte en moyenne **6** espèces exotiques envahissantes de plus tous les dix ans. (Indicateur ONB 2018)

Nid de frelons asiatiques



© Valérie Barbier

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les écosystèmes sont fragilisés par l'augmentation des températures et celle de l'évapotranspiration, par l'avancée de la fonte du manteau neigeux, par le changement du régime hydrologique des cours d'eau, par des phénomènes d'érosion-submersion sur le littoral... **Ces facteurs modifient les conditions de vie des espèces**, les contraignant à s'adapter, à migrer ou à disparaître.

Sur le bassin Adour-Garonne, l'augmentation moyenne des températures pourrait être de plus de **2,8°C** par endroit d'ici 2050. (Agence de l'eau Adour-Garonne 2018)

Les projections hydro-climatiques prévoient des baisses annuelles de **20% à 40%** des débits de toutes les grandes rivières du sud-ouest. (Acclimaterra 2018)

Le changement climatique est une composante aggravante des autres pressions.

Assec sur la Dive-du-Sud à Valence-en-Poitou



© Amandine Ribreau



Un territoire porteur DE POLITIQUES ET D'INITIATIVES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

UNE PLURALITÉ D'OUTILS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La préservation de la biodiversité repose aujourd'hui sur un large éventail de politiques aux objectifs complémentaires, mobilisant des outils adaptés à la diversité des enjeux et des problématiques rencontrées sur le terrain.

Les politiques de protection visent à assurer la conservation des espèces et des espaces rares, menacés ou remarquables. Elles sont les piliers historiques de la conservation de la biodiversité.

La conservation des espèces sauvages est encadrée par des listes d'espèces protégées. Une gamme de dispositifs variés permet de mettre en œuvre des mesures conservatoires en faveur des espèces d'intérêt patrimonial. Citons par exemple les plans nationaux d'actions en faveur des espèces, la trame verte et bleue et les autres trames, ainsi que la démarche Eviter-Réduire-Compenser.

Les aires protégées sont nombreuses mais encore insuffisantes. La Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) avait pour objectif de placer au minimum 2% du territoire terrestre métropolitain sous « protection forte » à l'horizon 2019. La proportion du territoire sous protection forte est encore relativement faible en Nouvelle-Aquitaine (0,5 %). Cependant, plusieurs classements d'espaces naturels sont en cours, notamment dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP), publiée en 2021.

Elle vise notamment à protéger 30 % des espaces naturels nationaux d'ici 2030, dont 10 % en protection renforcée.

En complément des outils de protection forte, la Nouvelle-Aquitaine **mobilise de nombreux outils de protection complémentaire** (parcs naturels régionaux, sites Natura 2000, sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et du Conservatoire du Littoral, ...).

274 SITES NATURA 2000,
soit **12,7 %** du territoire régional,
dont le plus grand site français :
le site marin des Mers celtiques
- **talus du golfe de Gascogne.**

(DREAL Nouvelle-Aquitaine)

Au cours des dernières décennies, le champ de la préservation de la biodiversité s'est enrichi de nombreux autres outils, **dans les domaines de la planification** (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Document Stratégique de Façade, ...), **de l'accompagnement** (Assistance Continuités Écologiques, séquence Eviter-Réduire-Compenser, ...), de la **mobilisation citoyenne** (aires éducatives, 48h Nature, ...).

Aires de protection forte en Nouvelle-Aquitaine

	Surface (ha)	
	Terre	Mer
Réserves Naturelles Nationales	6 216	13 505
Réserves Naturelles Régionales	577	
Réserves biologiques	3 237	
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope	17 117	
Cœur du Parc National des Pyrénées	14 888	

(DREAL Nouvelle-Aquitaine)



DES POLITIQUES ET DES INCITATIONS AUX EFFETS CONTRASTÉS

Pour réussir la transition écologique, il est nécessaire de veiller aux effets indirects des différentes politiques, qui peuvent parfois être préjudiciables à la biodiversité. La réduction des impacts sur la biodiversité **nécessite donc d'analyser l'ensemble des politiques publiques, des aides, des organisations**, de façon à y intégrer les enjeux liés à la biodiversité. Dans cet objectif, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté en 2019 la feuille de route Néo Terra sur la transition énergétique et écologique, en s'appuyant sur les travaux des comités scientifiques régionaux AcclimaTerra et Ecobiose.

Certains dispositifs visant à intégrer la biodiversité au sein des différentes politiques sectorielles sont fortement utilisés par les acteurs et montrent des résultats très positifs sur la biodiversité. Par exemple, entre 2015 et 2019, **les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la Politique Agricole Commune (PAC), ont concerné 6 459 exploitations**. Celles-ci se sont engagées dans le cadre de 10 592 contrats, portant sur 324 811 ha, soit 8 % de la surface agricole utile régionale (DRAAF, Région Nouvelle-Aquitaine).

Exemple d'une MAEC (premier plan) dans le Mirebalais Neuvilleois (Vienne). Les MAEC jouent un rôle déterminant dans le maintien des dernières populations migratrices d'Outarde canepetière.



© Cyrille Poirel-Lpo

De même que les exploitants agricoles, d'autres acteurs gestionnaires d'espaces, sous l'impulsion d'un cadre réglementaire ou non, **développent des pratiques favorables à la biodiversité** : forestiers, pêcheurs professionnels, fédérations de chasse et de pêche, entreprises comme les exploitants de carrières...

Terres arables plaine du Haut-Poitou

UNE GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ EN ÉVOLUTION



PLUSIEURS POLITIQUES PUBLIQUES

(loi MAPTAM de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, loi « biodiversité »...) **ont récemment fait évoluer la gouvernance de la biodiversité**, tant au niveau national qu'au niveau territorial.



L'ETAT ET LA RÉGION CO-PILOTENT LA POLITIQUE RÉGIONALE

en faveur de la Biodiversité. Ils s'appuient notamment dans leurs décisions sur deux instances de concertation et de consultation ayant un rôle très complémentaire, le **Comité Régional de la Biodiversité** (volet stratégique et sociétal) et le **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel** (volet scientifique).

La Région est cheffe de file Biodiversité et organise l'action des collectivités au niveau régional.

Les collectivités locales ont également un rôle décisif dans la mise en place de la politique en faveur de la biodiversité sur les territoires.

La Région Nouvelle-Aquitaine, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne **échantent régulièrement autour des politiques et des outils en faveur de la biodiversité**, dans un souci de cohérence de leur action.

Au sein de cet "écosystème d'acteurs", auquel contribue largement le tissu associatif, mais également les socio-professionnels, les chercheurs...

l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine a vocation à devenir le « cœur de réseau » d'une dynamique régionale.

La biodiversité

EN NOUVELLE-AQUITAINE

7 ENJEUX MAJEURS

Les travaux collectifs engagés lors de l'état des lieux de la biodiversité néo-aquitaine ont mis en évidence 7 enjeux majeurs. Ces grands enjeux constituent **le socle partagé à partir duquel les acteurs de notre territoire vont se fixer des objectifs et entrer en action.**

Au cœur de la Stratégie Régionale, ces enjeux s'articulent autour d'une ambition commune : préserver et reconquérir la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine dans le contexte du changement climatique.



UN RÉSEAU D'ESPACES NATURELS

EN BON ÉTAT DE CONSERVATION

La préservation de la biodiversité dépend du **maintien** et de la **restauration de milieux diversifiés et interconnectés** (zones humides, cours d'eau, forêts, pelouses calcaires, récifs et herbiers marins...), afin de permettre à tous les organismes vivants de s'alimenter, se reproduire, se déplacer, ... La **conservation des habitats naturels, des espèces et des traits génétiques les plus rares et menacés**, pour lesquels notre territoire porte une forte responsabilité, implique la mise en place d'un réseau d'espaces protégés. Il est aussi indispensable de maintenir les équilibres naturels et les processus écologiques comme la pollinisation.



UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET RESPECTUEUX

DE LA BIODIVERSITÉ

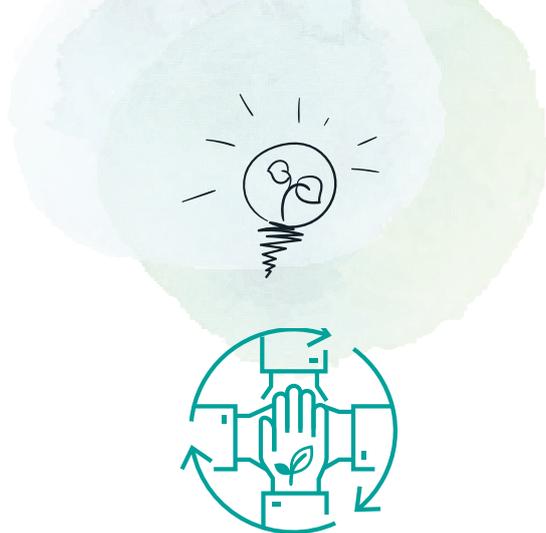
Pour répondre à nos besoins en termes de logement, de déplacement, de production, d'activités de loisir..., nous aménageons et modifions les espaces naturels. Afin de préserver la biodiversité, de limiter la fragmentation des milieux, l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols, il est impératif de **concevoir différemment l'aménagement de notre territoire et des espaces publics et privés** (bâti et espaces verts). Dans le cadre des projets de planification territoriale et d'aménagement, nous devons suivre la doctrine visant à éviter tout impact sur la biodiversité, et à défaut, de réduire et d'en compenser les effets négatifs.



LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

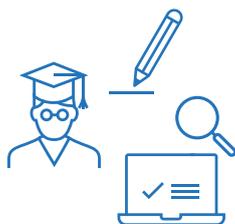
PAR LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les activités agricoles, aquacoles, sylvicoles, touristiques qui caractérisent notre territoire dépendent largement des services rendus par la biodiversité. Dans une perspective de transition écologique, **il est primordial de poursuivre et de développer des modes de gestion et des pratiques respectueuses de la nature**, en évitant et en limitant les atteintes biologiques, physiques et chimiques. Il est également nécessaire **de continuer à valoriser des pratiques traditionnelles comme le pastoralisme de montagne ou de soutenir la consommation de biens et de services qui contribuent à la biodiversité** (nouveaux débouchés contribuant à la diversification des races d'élevage, variétés cultivées, essences de bois, ...).



LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES CITOYENS POUR LA BIODIVERSITÉ

Pour faire face au défi de la transition écologique, nous -élus, acteurs socio-économiques, associations, citoyens...- devons tous nous mobiliser. Cette dynamique repose sur **une prise de conscience collective et un intérêt commun pour la biodiversité**, en s'appuyant sur les expériences au contact de la nature, le développement de projets culturels, éducatifs et de formation liés à la biodiversité, et **l'engagement de tous dans les projets participatifs**. **L'invention de nouvelles approches**, à la croisée des sciences humaines et sociales, de l'économie et de l'écologie, nous aidera à relever ce défi.



LES CONNAISSANCES

AMÉLIORATION, PARTAGE ET DIFFUSION

Pour mener des actions efficaces, nous devons **mieux connaître le patrimoine naturel de notre territoire** : identifier plus précisément sa richesse et son état de conservation, mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes et les changements climatiques et socio-économiques qui les affectent, surveiller l'évolution de l'état de santé de nos milieux naturels, ... Afin de **permettre à chacun d'améliorer cette connaissance** (via la recherche-action, les sciences participatives, ...), **mais aussi de bénéficier d'une connaissance fiable et accessible**, il est important d'organiser et de consolider ensemble les méthodes et outils d'acquisition, de traitement et de diffusion des données (référentiels, protocoles, applications web, ...).



L'ACCOMPAGNEMENT

À L'ACTION

Pour atteindre notre ambition commune en faveur de la biodiversité régionale, nos différentes compétences et expériences représentent un atout. Afin de **renforcer la capacité de chacun à construire et mener son propre plan d'action pour la biodiversité**, le partage d'idées et de bonnes pratiques (génie écologique, solutions fondées sur la nature, innovations, ...) doit être encouragé. L'accompagnement à la mise en réseau des acteurs, la montée en expertise individuelle et collective (formations, webinaires, ...), la mise à disposition d'outils d'aide à la décision (diagnostics, indicateurs, guides, ...) sont également des leviers d'action indispensables. Enfin, l'accompagnement à l'action passe par un renfort de l'ingénierie technique et financière auprès des porteurs de projets.



LA COHÉRENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

POUR LA BIODIVERSITÉ

Afin d'optimiser toutes les initiatives publiques et privées pour la biodiversité, il est nécessaire de **construire un cadre institutionnel lisible et cohérent**. Toutes les politiques publiques (dédiées à l'environnement, l'énergie, la santé, l'éducation, l'agriculture...) doivent intégrer **la préservation et la reconquête de la biodiversité**. Ainsi, il faut renforcer le poids des sujets liés à la biodiversité dans les instances de consultation et de décision des différents secteurs d'activité. La gouvernance régionale et infra-régionale de la biodiversité est à consolider pour gagner en efficacité. Les dépenses et subventions publiques en faveur des actions favorables à la biodiversité sont à développer. Enfin l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques s'avère indispensable pour une amélioration continue de l'action publique.



Stratégie
RÉGIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ
NOUVELLE-AQUITAINE

LE DIAGNOSTIC EN BREF



Agissons aujourd'hui, réinventons demain



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité